dans la caserne et de l'organisation de notre service de secours.

Blessé à l'œil par un éclat de verre. — Un accident qui a eu de très fâcheuses conséquences, s'est produit lundi soir à la ducasse du quartier Notre-Dame de Lourdes.

Un marchand-forain, Amand Rahié, demeurant à Roubaix, ayant jeté violemment à terre un vase en verre, des éclats furent projetés de tous côtés et l'un d'eux vint frapper à l'œil droit un jeune homme de 16 ans 1/2, M. Henri Losfeld, demeurant rue de Madagascar.

L'œil a été coupé et il est presque certain qu'on ne pourra le sauver.

Le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu et Rahié s'est vu dresser procès-verbal.

Bousbecque. — *Les funérailles de M. Adolphe Lecomte.* — Mardi à onze heures, ont été célébrées, au milieu d'une affluence considérable et sympathique, les funérailles de M. Adolphe Lecomte-Dalle.

M. l'abbé Bourlet, curé de la paroisse, a procédé à la levée du corps.

La Société philantropique de Comines et le personnel de la fabrique de rubans, dont le défunt était chef, précédaient le corps.

De nombreuses couronnes avaient été offertes par la famille et les amis du défunt.

Le deuil était conduit par MM. Lecomte-Geoman et A. Dalle-Leroux, père et beau-père du défunt.

Dans la nombreuse assistance nous avons remarqué : MM. le chanoine Leblanc, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur de Tourcoing ; Dansette, député d'Armentières ; Albert Masurel, ancien député ; Emile Barrois, conseiller général ; S. Slon, conseiller d'arrondissement ; Jean Dalle, maire, et diverses notabilités de l'industrie et du commerce des environs, ainsi qu'une délégation des élèves du Collège de Tourcoing et de nombreux ecclésiastiques.

Au cimetière, trois discours ont été prononcés.

M. Dansette, député d'Armentières, a pris le premier la parole et s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» Tout souriait à Adolphe Lecomte; il était jeune, il avait l'ardeur, le courage et la force; l'avenir lui apparaissait avec des horizons souriants et lointains: il vivait parmi ses amis, parmi les siens à côté d'une femme tendrement aimée et d'un petit être cher dont l'heureuse naissance avait ensoleillé l'union de deux familles considérables, justement et universellement estimées dans ce pays; et à l'heure la plus inattendue la mort est passée, elle l'a pris, elle l'a emporté, semant le deuil et les sanglots à son foyer qui n'avait jusque là connu que la paix, les joies intimes et l'espérance.

» Il était parmi les meilleurs ; il avait ces deux qualités, rares, trop rares à notre époque, qui sont le courage civique et l'amour intéressé, passionné, fraternel, des humbles, des pauvres et des faibles.

» Il ne cachait rien de ses convictions politiques ni de sa foi religieuse ; il les affirmait bravement ; il savait ce qu'elles lui imposaient de devoirs et il les accomplissait avec une crânerie, une loyauté qui lui avaient conquis l'affection de ses amis et la déférante estime de ses adversaires.

» Les ouvriers l'aimaient pour sa bonté, pour la sincérité de son caractère, pour la familiarité de bon aloi dont il usait envers eux et qui puisait sa source au plus profond de son cœur.

» Le voilà disparu. De ce passé plein de promesses il ne reste plus que cette dépouille autour de laquelle nous méditons et nous pleurons ensemble.

» Ah comme je comprends la désespérance de ceux qui pensent que la mort destructive ne laisse rien de celui qu'elle saisit, si ce n'est un peu de cendres bientôt disparues. Mais pour nous qui croyons à l'immortalité de l'âme, à un juge impartial et suprême, un rayon d'impérissable lumière éclaire la nuit de nos douleurs.

» Non, Adolphe Lecomte n'est pas mort tout entier, l'exemple de ses vertus nous reste et plus loin que cette tombe la foi nous fait entrevoir l'éternelle récompense qu'il a recueilli parce qu'il fut vertueux.

» Cette espérance ou plutôt cette certitude, cette foi absolue, seront la consolation de ses beaux-parents si justement désolés et de son vénérable père dont les existences toutes de travail et de devoir ne méritaient pas cette cruelle épreuve ; de sa mère, dont je n'ose parler et devant laquelle nous nous inclinons avec une profonde et respectueuse émotion ; de sa jeune femme qu'enveloppe si tôt le long voile de deuil.

» Qu'ils nous permettent d'y joindre l'assurance que tous ici nous compatissons à leur douleur et que notre pensée les accompagnent dans la maison déserte, Adolphe Lecomte ne sera oublié de personne, ni des siens dont la blessure est inguérissable, ni de ses amis riches et pauvres, qui tous garderont le souvenir de son courage, de sa droiture et de sa bonté. »

Les paroles de M. Dansette ont causé une profonde émotion.

MM. Renard de Comines et M. Deleu président de la société philantropique, ont ensuite prononcé chacun un discours.

L'assistance s'est retirée profondément émue.

Marcq-en-Barœul. — *La réunion des anciens élèves du Collège.* — Mardi a eu lieu au collège de Marcq la réunion intime des anciens élèves de cet établissement.

La présence de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, rehaussait cette fête.

A midi, une messe solennelle a été célébrée dans la chapelle pour le repos de l'âme des membres défunts de l'association.

A une heure, un banquet de 1,800 couverts environ réunissait les anciens professeurs et élèves et le personnel actuel du collège.

Au dessert, M. le chanoine Dieu, supérieur de l'Institution, remercie Mgr Sonnois d'avoir bien voulu accepter la présidence de la réunion. Puis il explique la nouvelle organisation du collège; les anciens élèves se sont rencontrés dans une même et louable pensée.

M. E. Jourdain-Défontaine, président de la Chambre de commerce de Tourcoing, président de l'Association des Anciens élèves, a ensuite pris la parole. Il s'est attaché à faire ressortir le « renouveau plein d'espérances » que le collège va acquérir; et cela grâce à la combinaison prise par les anciens élèves.

M. Jourdain exprime des vœux ardents pour ce collège dont d'anciens élèves occupent des hautes situations dans la société.

De nombreuses acclamations accueillent l'allocution du distingué et dévoué président de l'Association.

Enfin Mgr Sonnois se lève et, en une improvisation charmante, retrace les antécédents glorieux du collège. Sa Grandeur engage les élèves à se rappeler les bienfaits qu'ils ont reçu dans ce remarquable établissement et à prêter leur concours actif pour sa prospérité.

Le discours de Mgr Sonnois a été très applaudi.

Pendant le banquet, la symphonie du collège a fait entendre, sous l'habile direction de M. Quesnay, la *Marche des Etudiants* et l'ouverture de *Charles VI*.

La plus franche gaîté n'a cessé de régner.

— *Un bain forcé.* — Vendredi soir, M. Gilbert Frelier, domestique chez M. Matifa, puisait de l'eau dans le canal ; tout à coup il perdit pied et tomba à l'eau.

M. Doudin, éclusier, qui se trouvait non loin de là, accourut aux cris de M. Frelier. Il se jeta courageusement dans le canal et put ramener le domestique à la surface.

Il fallut de nombreuses frictions pour faire reprendre connaissance à M. Frelier.

M. Doudin n'en est pas à son premier acte de courage, il est déjà titulaire de plusieurs médailles de sauvetage.

Bondues. — *Le festival.* — Quelques jours nous séparent de la fête dont à maintes reprises nous avons entretenu nos lecteurs.

Dans un appel adressé aux habitants, la municipalité invite les habitants à pavoiser leurs demeures afin de donner plus d'éclat à cette fête.

Le programme n'est pas encore élaboré, mais il le sera d'ici quelques jours ; nous nous proposons d'ailleurs de le publier.

Nous pouvons dire toutefois que le nombre de sociétés sera supérieur à 30, chiffre précédemment donné.

Deux kiosques seront établis ; le premier sur la Grande-place, l'autre, près le « Bon Fermier ». Des concerts préparatoires au festival y seront donnés, le jeudi à 8 heures du soir, sur le kiosque du « Bon fermier » et le samedi, veille de la fête sur celui de la Grande-Place, à la même heure.

— *Enquête d'utilité publique.*— Un avis du maire en date du 31 mai dernier, prévient le public, qu'en exécution de l'arrêté de M. le préfet du Nord, du 25 mai dernier, le projet de redressement et d'aliénation d'une partie du chemin vicinal ordinaire n° 5, sur le territoire de Bondues, a été déposé à la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

M. Vincent, maire de Mouvaux, commissaire nommé à cet effet, recevra les déclarations des intéressés pendant trois jours consécutifs, les 20, 21 et 22 juin, de 3 à 4 heures.

Roncq. — *Un vol de zinc.* — Il y a quelque temps, M. Laperre, entrepreneur, avait déposé une plainte entre les mains de M. Dorné, commissaire de police, disant que, notamment, des individus s'introduisaient dans son chantier, près de la gare, et dérobaient des matériaux, principalement du zinc.

Après une enquête minutieuse, M. Dorné vient de découvrir les coupables, ce sont quatre jeunes gens de 10 à 11 ans, H. Wittouck, J. Simœns, H. Schott et J. Vandenbroucke.

Procès-verbal a été rédigé à leur charge.

— *Le braconnage.* — Hier, vers une heure, Pierre Lecroart, garde-chasse de M. Leurent a surpris dans un champ de blé un ouvrier agricole relevant des lacets.

Le garde parvint à arrêter le braconnier, une lutte s'engagea entre les deux hommes, mais le garde ayant eu un pied pris dans un lacet, le braconnier parvint à s'enfuir et ne put être rejoint.

D'actives recherches sont faites pour le découvrir.

Halluin. — *La grève de l'usine de M. Lecœuvre.* — Les ouvriers tisserands de l'usine de M. Lecœuvre ne se sont pas encore présentés à l'usine pour reprendre le travail.

Nous croyons savoir que si d'ici quelques jours le travail n'est pas repris, les livrets des grévistes seront déposés au secrétariat du conseil des Prudhommes.

LILLE

Un grave accident à l'usine de Fives. — Deux blessés. — Un grave accident s'est produit, lundi, à dix heures du matin, à l'usine de Fives : Un marteau-pilon a brisé une pièce de fer du poids 1,200 kilos. Les débris formant projectiles, ont été lancés tout autour et deux ouvriers ont été atteints.

Henri Decressin, âgé de 39 ans, demeurant rue Malesherbes, a eu un genou broyé.

Un jeune ouvrier de 14 ans, Frédéric Gaston, pilonneur, domicilié à Péronne, a le crâne fracturé. On l'a transporté à l'hôpital Saint-Sauveur et il y a peu d'espoir de le sauver.

Un drame au couteau, place Catinat. — Un coupeur, nommé Jérôme Dassonville, demeurant place Catinat, soupçonnait, à tort ou à raison, sa femme d'entretenir des relations trop familières avec un sieur Omer Patte, contremaître de sellerie, habitant la même maison. Lundi matin, il les surprit en conversation trop intime et, s'armant d'un couteau, il en porta un coup violent à l'omoplate gauche de Patte. La blessure n'est pas grave.

M. le commissaire de police du 5e arrondissement a ouvert une enquête.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FERRET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle **Catherine Ferret**, membre du Tiers-Ordre, zélatrice de Notre-Dame des Sept-Douleurs, membre des Mères Chrétiennes, décédée à Roubaix, le 5 juin 1899, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 7 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 8 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanchemaille, 110.

Un **Obit du Mois** sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le jeudi 8 juin 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de la **Chère Sœur Dominique de Jésus, fille de la Sagesse,** pieusement décédée à Lille, le 6 mai 1899, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Spécialité de chapelles et monuments funéraires, Edmond PACHY, Grande-Rue, 283, Roubaix. —Téléphone. — Exécution de caveaux avant l'inhumation. Caveaux pour trois corps, garantis contre toutes infiltrations, au prix de 250 fr., compris la semelle en pierre. 11901

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La petite épargne

Roubaix, le 5 juin 1899.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Les villes de Roubaix et Tourcoing font appel à la petite épargne pour compléter l'emprunt de 1893. Rien de mieux, mais l'affiche apposée sur nos murs pourrait induire en erreur plus d'un modeste souscripteur.

Nous nous bornerons du reste à deux observations.

1° Les obligations sont émises au pair, c'est-à-dire au prix de 500 francs ; or, il est bon que les souscripteurs sachent qu'elles ne valent que 492 francs en bourse (1er juin) et que s'ils devaient s'en défaire, au moins sous peu, ils perdraient 8 francs par titre.

2° L'affiche porte que chaque obligation rapporte 17 fr. par an, soit 3 fr. 40 0/0. Les souscripteurs ne doivent pas oublier que les obligations sont grevées d'un impôt de 0,20 0/0 du capital, plus 4 0/0 du revenu, en tout 1 fr. 68 par obligation. Le souscripteur recevra donc non pas 17 fr. mais 15 fr. 32 chaque année par obligations, soit 3,06 0/0.

La caisse d'épargne privée ne donnant que 3 0/0, c'est en somme encore un bon placement et offrant toute garantie.

A. FAIDHERBE père.

A propos du Concours entre les ouvriers zingueurs

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Nous vous prions d'insérer la lettre suivante dans les colonnes de votre estimable journal :

« A Messieurs les organisateurs du concours entre ouvriers zingueurs et demi-ouvriers.

» Messieurs,

» Au sujet du concours qui doit avoir lieu le 12 juin dans les ateliers de M. Louis Destombes, un groupe important d'ouvriers zingueurs, ferblantiers, plombiers, travaillant dans 18 ateliers différents de Roubaix et environs a résolu de vous donner connaissance des décisions suivantes qui ont été votées à l'unanimité.

» 1° Nous demandons à connaître le but et le motif de ce concours. 2° Pourquoi ne pas le faire dans un établissement public de la Ville ? 3° La nomenclature des outils que nous devons prendre est insuffisante parce que nous exerçons à la fois quatre métiers similaires : ferblantiers, zingueurs, plombiers, appareilleurs, qui demandent chacun une aptitude spéciale. 4° Nous ne croyons pas que le laps de temps déterminé pour ce concours soit suffisant pour apprécier les qualités développées par les concurrents. En effet, quelle pièce allez-vous nous donner à exécuter ?

» Est-ce une cuvette — une baignoire — un tambour de filature — un article de ménage ou différents genres de toitures ?

» Est-ce la pose des losanges ou une installation de salle de bains ? Allez-vous nous mettre à la plieuse ? Dans ce cas ceux d'entre nous qui ne sont pas au courant de cette machine se trouveront dans un cas d'infériorité vis-à-vis de ceux qui la manient journellement.

» Nous croyons, Messieurs, qu'au lieu de faire un concours entre ouvriers de la même corporation, il serait préférable de créer un *cours professionnel* d'ouvriers et apprentis ferblantiers-zingueurs-plombiers.

» Nous vous garantissons que nous ferions tous nos efforts pour mener à bonne fin cette œuvre qui produirait des résultats autrement sérieux que ceux que vous attendez du concours que vous organisez.

» Tout en rendant honneur à l'initiative que vous avez prise, nous avons le regret de vous annoncer que nous ne participerons pas à ce concours.

» Recevez, Messieurs, nos respectueuses salutations.

» *Un groupe d'ouvriers ferblantiers, zingueurs, plombiers.*»

Le balayage et l'hygiène à Roubaix

Roubaix, 4 juin 1899.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans les colonnes de votre journal, ces quelques lignes écrites dans le but de signaler à qui de droit un abus qui intéresse l'hygiène de toute la population roubaisienne.

Comment se fait-il que la police, si sévère à l'égard des habitants au sujet des prescriptions du balayage des rues, se montre-t-elle si indulgente pour les balayeurs de la ville ? Pourquoi les agents, qui ont des yeux d'Argus pour les riverains qui se chargent eux-mêmes du balayage vis-à-vis de leurs maisons, et sont toujours prêts à leur dresser contravention pour un balayage qu'ils « jugent » insuffisant, ferment-ils les yeux sur la façon déplorable dont est fait le balayage sur les places publiques, devant les bâtiments municipaux et les habitations dont les occupants ont un abonnement à la ville?

En outre, n'y a-t-il pas un arrêté municipal interdisant en temps sec, de balayer les rues sans arroser au préalable ? Pourquoi cet arrêté reste-t-il lettre morte pour les balayeurs de la ville, qui devraient cependant être les premiers à connaître les prescriptions municipales qui concerne le balayage. Si M. le commissaire central veut bien se rendre compte par lui-même de la façon dont cet arrêté est respecté, il n'a qu'à passer, un matin, de six à sept heures dans les rues du centre de la ville où opèrent les balayeurs publics et particulièrement Grande-Place, place du Trichon, rue de l'Hospice et rue de la Gare, il pour juger de visu de l'entrain avec lequel les balayeurs publics font voler sur les passants des tourbillons de poussière et de microbes, et remarquer qu'il ne se trouve jamais un agent pour les rappeler au règlement.

L'air qu'on respire à Roubaix n'est pas déjà tellement pur, il ne faut pas qu'un règlement destiné à empêcher qu'on l'empoisonne outre mesure reste inobservé.

Recevez, Monsieur l'assurance de ma considération.

Un Roubaisien.

Concerts & Spectacles

Tourcoing. — *Concert public.* — La fanfare «Les Trompettes Réunis » et l'orphéon « L'Echo de la Frontière » exécuteront sur la Grande-Place, le jeudi 8 juin 1899, à 8 heures et demie du soir, les morceaux suivants :

Les Trompettes Réunis : 1. Pas redoublé, XXX ; 2. Les Joyeux Solistes, XXX.

L'Echo de la Frontière : 3. Dans la Forêt, chœur, C. Petit ; 4. Sur les Remparts, chœur, Saintis.

Les Trompettes Réunis : 5. Le Picador, bolero, J. Bodin ; 6. Les deux Gazouilleuses, fantaisie polka, solistes : MM. Balcon frères, J. Bodin.

Blanc-Seau. — *Résultats de tombola.* — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola tirée le dimanche 28 mai, à la Société des anciens soldats établie chez M. L. Carrette, au Blanc-Seau :

707	1939	2150	742	2449	1248	2060	2035	1034	979	735
519	982	1023	2072	200	1443	706	2439	1525	2082	2178
1354	682	2455	919	1629	2138	2024	487	1296	737	1554
2337	899	670	1144	626	305	954.				

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais grand deuil). — Imprimerie **A. Reboux**, 71, Grande-Rue, Roubaix.

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les **lettres de décès 0,25 cent.** en plus au cent.

NORD

Une fillette brûlée vive à Sin-le-Noble. — Un incendie a éclaté lundi dans un hangar contigu à l'estaminet Lecocq, à Sin-le-Noble.

La petite fille de M. Lecocq, une enfant de cinq ans, se trouvait dans ce hangar ; elle fut en un instant entourée par les flammes. Son frère se jeta dans le feu pour la sauver, mais la fillette a été grièvement brûlée. On ignore la cause de cet incendie.

Son oncle en voulant la sauver fut grièvement brûlé à la figure et aux mains. Le grand-père fut également brûlé en voulant étouffer les flammes qui entouraient les vêtements de sa petite-fille.

Quant à la petite Lecocq elle est morte mardi, à minuit et demi, au milieu d'atroces souffrances.

La Madeleine. — *Un grave accident de bicyclette.* — Lundi soir, vers dix heures, M. Henri Lefebvre, fabricant de bicyclettes, rue d'Ypres, à Quesnoy-sur-Deûle, passait à la Madeleine, rue Gambetta, se dirigeant vers Marquette.

Soudain la fourche du vélo se brisa et le bicycliste fut projeté violemment sur le sol. Transporté dans un estaminet, le blessé y reçut les soins de M. le docteur Benoît qui constata une blessure grave à l'arcade sourcillière gauche, d'où le sang avait coulé un peu ; la mâchoire était fracassée et trois dents étaient cassées dans la bouche ; la lèvre inférieure elle même était coupée.

L'état du blessé est grave.

Douai. — *Les incendies continuent.* — Mardi, à trois heures du matin, le feu a pris dans des magasins dépendant de la nouvelle huilerie construite à l'Ancienne Porte d'Ocre, près de la dérivation de la Scarpe, sur les terrains du démantèlement. Le préjudice est important et atteint, dit-on, 400,000 fr. environ.

Les votes de nos députés. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur l'ordre du jour Néron-Bancel, flétrissant les scandales d'Auteuil et approuvant les déclarations du gouvernement :

Première partie : Ont voté pour : MM. Barrois, Bersez, Dansette, Debève, Defontaine, Dron, Evrard-Eliez, Guillain, Lepez, Loyer, Morcrette-Ledieu, Eugène Motte, Pasqual, Plichon, Rogez, Sirot.

2e partie. — MM. Plichon, Pasqual, Barrois, Loyer, Rogez, Dansette, de Montalembert, Eugène Motte ont voté pour.

MM. Dron, Defontaine, Evrard-Eliez, Debève, Morcrette-Ledieu, Lepez, ont voté contre.

Les autres se sont abstenus.

Motion de M. Sembat (affichage de l'arrêt de la Cour de cassation) :

MM. Dron, Defontaine, Evrard-Eliez, Bersez, Debève, Lepez ont voté pour.

MM. Plichon, Loyer, Rogez, Dansette, de Montalembert ont voté contre.

MM. Morcrette-Ledieu, Guillain, Barrois, Eugène Motte se sont abstenus.

Etaient absents par congé : MM, Cochin, Delaune, l'abbé Lemire, des Rotours et Weil-Mallez.

Le **Journal de Roubaix** *publie, tous les jours, deux éditions :*
Une édition du matin à SIX pages dans la semaine et à HUIT pages le dimanche;
Une édition du soir à quatre pages.

BELGIQUE

La Chambre. — *Séance du 6 juin 1899.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale sur le budget de la justice.

M. de Broequeville s'occupe du personnel des écoles pénitentiaires et demande que ce personnel soit mis sur le même pied que celui des instituts de bienfaisance; il critique ensuite la tendance à l'exploitation dans un but commercial et de lucre qu'on constate à la colonie agricole de Merxplas.

En terminant, l'orateur engage le ministre à prendre en mains la cause du relèvement moral de l'enfance abandonnée et à poursuivre énergiquement la lutte contre l'alcoolisme.

M. Hoyois préconise le relèvement des traitements du clergé inférieur.

La Chambre vote sans débat la prise en considération de la proposition de loi concernant la compétence et la procédure en matière maritime et fluviale, et reprend ensuite la discussion du projet relatif à la sécurité et à la santé des ouvriers dans les entreprises commerciales et industrielles.

Bruxelles. — *Anniversaire de l'impératrice Charlotte.* — L'impératrice Marie-Charlotte, duchesse de Saxe, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née au château de Lacken, le 7 juin 1840, entre aujourd'hui mercredi dans sa soixantième année.

On sait qu'elle épousa, le 27 juillet 1857, Maximilien d'Autriche, empereur du Mexique, et devint veuve le 19 juin 1867, à la suite du régicide de Queretaro.

Comme toutes les années à pareille époque, le roi, la reine et la princesse Clémentine se rendront de grand matin au château de Bouchout, où habite la princesse.

Turnhout. — *Un immense incendie.* — La commune de Desschel, canton de Moll, près de Turnhout, vient d'être éprouvée par un incendie considérable qui a détruit, pour ainsi dire, en entier, tout le quartier du « Kruisstraat ».

Le feu s'étant déclaré dans la grange du fermier Van Gielkens-Van Deldorp, envahit rapidement l'écurie, les étables et le corps de logis, puis il se communiqua à tout un pâté de maisons, dont rien ne put être sauvé.

Les pertes se chiffrent par plusieurs centaines de mille francs.

La cause du sinistre n'est pas connue.

Nominations judiciaires. — Par arrêté royal, paru au *Moniteur* du 4 juin 1899, M. Dumortier, juge au tribunal de 1re instance à Tournai, est nommé juge au tribunal de 1re instance séant à Courtrai, en remplacement de M. Bethune, démissionnaire.

M. Charles Bertouille, avocat à Tournai, est nommé juge au tribunal de 1re instance séant en cette ville, en remplacement de M. Dumortier.

M. Wylleman, greffier-adjoint surnuméraire au tribunal de 1re instance séant à Ypres, est nommé greffier-adjoint au même tribunal, en remplacement de M. Bouquet, appelé à d'autres fonctions,

Tournai. — *Une femme brûlée vive.* — Dans la soirée de lundi, la femme Decoster, Marie Kogibo, âgée de 52 ans, demeurant cour Cateau, au faubourg de Morelle, voulut activer le feu de son fourneau en y versant du pétrole. Une grande flamme jaillit aussitôt et atteignit la burette qu'elle tenait à la main. Celle-ci fit explosion et le pétrole enflammé se répandit sur les vêtements de la malheureuse et sur sa petite fille âgée de trois ans et demi, qui se trouvait à proximité.

Aux cris poussés par les victimes, les voisines et le garde champêtre du faubourg accoururent et parvinrent, après bien des efforts, à éteindre le feu.

Le docteur Lelubre, appelé en toute hâte, après avoir donné ses soins aux blessées, les fit transporter d'urgence à l'hôpital civil.

La femme Decoster a succombé ce matin, vers deux heures et demie, après d'horribles souffrances.

Tout son corps ne formait plus qu'une plaie.

La petite fille porte de graves brûlures au dessus de la tête, aux joues et aux mains. Toutefois son état n'est pas désespéré.

— *Acquisition et aliénation d'immeubles.*—Un arrêté royal autorise le conseil communal a acquérir des Hospices civils les terrains et bâtiments composant l'Ecole industrielle et les Hospices civils à aliéner les immeubles dont il s'agit.

Courtrai. — *Une attaque nocturne.* — Dans la soirée de lundi, vers dix heures et demie, l'agent de police Deprez a rencontré, étendu sur la chaussée d'Aelbeke à Courtrai, le nommé Henri Rabaut, ouvrier du chemin de fer, âgé de 32 ans, demeurant chemin de St-Genois, 1, à Courtrai.

Rabaut déclara qu'ayant reçu d'Auguste Vandewille, ouvrier agricole, âgé de 26 ans, demeurant chaussée d'Aelbeke, 29, des coups de pied dans le bas-ventre, il lui était impossible de marcher.

Transporté sur une civière au bureau de police où M. le docteur Ghyoot vint lui donner ses soins, le blessé a ensuite été reconduit à son domicile.

La police instruit cette affaire.

Mouscron. — *Arrestation d'un voleur.*— Lundi soir, les agents de police Compeers et Descamps ont arrêté un sieur Paul Lemey, âgé de 20 ans, charbonnier demeurant rue Solférino, 24, à Roubaix, au moment où il venait de vendre à un habitant du Haut Judas un cheval dérobé dans une pâture de Mouvaux.

Lemey avait cédé l'animal pour la somme dérisoire de 35 francs.

Il a été conduit mardi à la disposition du Procureur du Roi à Courtrai.

Dottignies. — *Autorisation de construire une fabrique.* — M. O. De Gandt, à Dottignies, est autorisé, sous certaines conditions, à établir une fabrique de tissus de coton en cette commune, à environ 4.420 mètres de la frontière.

— *Le carrousel.* — La kermesse de Dottignies a été particulièrement favorisée par le beau temps; aussi les visiteurs ont été très nombreux. Le carrousel s'est terminé lundi vers 9 heures du soir. Voici les résultats du concours :

1er prix Vankonnackre, de Sweveghem; 2e Edmond Vanneste, de Dottignies; 3e Charles Depraeter, de Pecq; 4e A. Leroy, de Templeuve; 5e Degouy, de Templeuve; 6e Jubaru, de Pecq; 7e, surprise, Edouard Rasson, d'Espierres; 8e, id., Henri Vanneste, de Luingne.

LES TRUSTS AUX ÉTATS-UNIS

On écrit de New-York au *Temps* :

On envie aux Etats-Unis leur fédéralisme. Où nous avons une loi, ils en ont trente, qui varient d'Etat à Etat. Mais comme les erreurs sont plus contagieuses que les idées justes, les lois locales ont un peu partout les mêmes défauts, que ne corrigent pas partout les mêmes réserves ; elles ont ce trait commun de produire un peu partout l'effet contraire à ce qu'on en attendait, et les lois contre les trusts, diverses, multiples et ingénieuses, mais toutes nées de la manie de restriction, ont toutes eu également pour résultat de forcer les usiniers à une fusion plus intime que celles qu'elles prétendaient empêcher.

» Quand la concurrence eut par trop réduit les bénéfices, la première pensée des industriels fut de former des *syndicats*, associations provisoires qui laissent chaque patron maître chez soi, combinaisons fragiles que les intérêts rivaux de leurs membres risquent chaque jour de dissoudre, et qui se désagrègent d'elles-mêmes dès que changent les conditions du marché.

» Alors la loi intervint. Elle anathématisa le monopole, elle interdit le syndicat. Les patrons n'avaient plus le droit de s'entendre. Ils entrevoyaient la faillite, quand d'habiles gens vinrent, qui leur dirent : « On ne vous laisse pas vous grouper ? Nous vous supprimons, sans douleur. Nous sommes une compagnie nouvelle, à capital illimité; nous vous achetons toutes vos usines, toutes vos marchandises. » Il n'était plus question de syndicat, mais d'un simple achat, qu'aucune loi ne peut interdire. Les patrons eussent mieux aimé rester patrons; mais la loi les faisait rentiers par force. De leur ancienne raison sociale rien ne reste. Au lieu d'un monopole provisoire, on avait un monopole définitif.

» Ce ne fut pas le seul effet des lois. En forçant les trusts à acheter d'un coup les usines rivales, on les forçait à en payer plus que la valeur. Pour désintéresser les patrons, et pour intéresser le public, le lanceur d'affaires devint nécessaire. L'industrie devint par force une spéculation. Ce fut pour les Américains une révélation ; leur fureur spéculative se lança dans la voie ouverte, et leur passion du gain brusque fit naître sur le marché, comme sur un terrain surchauffé, une floraison artificielle de trusts.

» C'est le goût de l'Américain d'agir pour son compte : s'associer en restant libres, tel avait été le premier mouvement des industriels. La loi les a forcés à vendre leur indépendance, à abdiquer leur existence même. Et si, en deux ans, s'est développé un système de monopole *durable*, qui entrave l'initiative et menace le caractère même de la classe moyenne, c'est en partie par la législation imaginée pour la protéger. »

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Le rendement des impôts

Paris, 6 juin. — L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat en mai 1899.

Il y a une plus-value de 20 millions 52,500 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 9,833,900 francs par rapport à la période correspondante de 1898.

Les plus values portent principalement sur : l'impôt sur les valeurs mobilières, 1,010,500 fr.; les douanes, 3,393,000 fr.; les sucres, 5,414,100 fr.

Les augmentations par rapport au mois de mai 1898 portent en particulier sur les sucres, 3,980,000 fr.

Il y a diminution sur les douanes, 1,000,000 fr.

M. Loubet à Longchamps. — Projets de manifestations

Paris, 6 juin. — Les groupes révolutionnaires s'apprêtent à faire dimanche à Lonchamps une manifestation en l'honneur de M. Loubet pour faire oublier, par des acclamations, les huées de dimanche dernier. Des convocations ont été lancées pour assurer l'importance de cette manifestation.

La défense des institutions républicaines

Paris, 6 juin. — Le « Comité de Salut public » de la Chambre s'est rendu aujourd'hui à six heures au Sénat et s'est mis immédiatement en rapport avec les bureaux des groupes républicains du Sénat.

La réunion a été assez longue ; on a examiné les mesures que le gouvernement avait déjà prises. Plusieurs résolutions ont été proposées ; finalement on a décidé qu'une délégation composée de membres de la Chambre et du Sénat, se rendrait demain chez le Président du Conseil pour lui demander quel les mesures il comptait prendre pour défendre les institutions républicaines.

Le gouverneur militaire de Paris

Paris, 6 juin. — On prête à M. Dupuy l'intention d'enlever au général Zurlinden le gouvernement militaire de Paris, pour le remplacer par le général Zédé, gouverneur de Lyon.

C'est dans ce but que le général Zédé aurait été en toute hâte mandé à Paris.

La fermeture des cercles

Paris, 6 juin. — On croit que les mesures prises contre les cercles s'arrêteront là, et que ni le cercle de la rue Royale ni le cercle de l'Union Artistique ne seront fermés.

On assure que la perquisition opérée chez M. le baron Fernand Christiani n'a donné aucun résultat. On n'a saisi que des papiers absolument insignifiants.

Dans les milieux judiciaires

Paris, 6 juin. — M. Feuilloley, procureur de la République, vient de déclarer dans les couloirs du Palais qu'il n'avait pas envoyé sa démission et qu'il n'avait nullement l'intention de la donner.

Quant à M. Bertrand, on dément maintenant qu'il doive être l'objet d'une révocation ; mais on persiste à croire que la situation lui sera rendue bien difficile.

Un vol de 100.000 fr. au préjudice du Trésor hollandais

Batavia, 6 juin. — A l'arrivée à Batavia du steamer néerlandais, on a constaté la disparition de 4.000 livres sterling, en billets de banque anglais, au préjudice du Trésor des Pays-Bas.

KAIN-LES-BAINS près TOURNAI
ÉTABLISSEMENT THERMO-RÉSINEUX
OUVERT TOUTE L'ANNÉE
RHUMATISME, GOUTTE, ASTHME, CATARRHES,
Maladies Nerveuses
HYDROTHÉRAPIE
Eau chaude et froide
Maison de convalescence
ÉLECTROTHÉRAPIE

LA CENTRALE
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
VINS ET SPIRITUEUX
33, Rue Blanchemaille, ROUBAIX
Seu le Société coopérative distribuant à ses Actionnaire 5 0/0 des bénéfices nets et accordant immédiatemen 0 0/0 sur le montant des factures.
ÉMISSION
d'une série de 1,000 Actions de 25 francs
Une action entièrement libérée est remise à tout acheteur qui abandonne au profit de la caisse sa remise sur 250 francs d'achat.
Une action entièrement libérée est remise en souscrivant contre 50 francs en espèces.
Les actionnaires de la *Centrale* peuvent se procurer le bénéfice de la coopération sur les articles bière et charbons
Que les personnes économes nous entendent et comprennent combien il est bon de se grouper. 4596-

Bulletin Météorologique

Roubaix, 6 juin.

2 heures (soir)	27°	au-dessus	774	=/=	Beau temps.
5 heures	26°	»	774		»
					7 juin.
Minuit (matin)	18°	»	775		Beau temps.
1 heure »	17°	»	775		»
2 heures »	17°	»	775		»

Mardi 6 juin. — Le baromètre reste élevé du nord des Iles Britanniques à la mer Noire (Flessingue, 770 m.). Une faible dépression s'étend sur la Suède et sur le golfe de Bothnie (759 mm.). Le vent est toujours faible avec mer belle sur nos côtes. Des pluies sont signalées dans le sud de la Scandinavie; en France, on a recueilli seulement 3 mm. d'eau à Servance et 1 à Rochefort, où l'on a observé un orage.

La température est en hausse, excepté sur la Baltique et la Russie. Le thermomètre a atteint, hier, 30° dans nos régions de l'Est. On notait, ce matin, 12° au Puy de Dôme, 10° à l'Aigoual, 2° au pic du Midi. En France, continuation de temps beau et chaud.

A Paris, hier, dans la soirée, éclairs. Moyenne d'hier, 5 juin, 19°9, supérieure de 3°8 à la normale. Depuis hier, midi, température maxima : 27°1 ; minimum de ce matin 15°4. A la tour Eiffel, max., 23°5 ; mini., 16°9. — Baromètre, à sept heures du matin, 768 mm. 4, stationnaire à midi.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

Les incidents d'Auteuil. — Les neuf inculpés

Paris, 6 juin. — Les neuf personnes arrêtées, dimanche, à Auteuil, et qui seront poursuivies collectivement, ont été transférées ce soir à la prison de la Santé.

Cris hostiles à M. Loubet à l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris

Paris, 6 juin. — Ce soir, pendant les cours de l'Ecole des beaux-arts, les élèves se sont mis à crier : « A bas Loubet! » La police a dû intervenir pour rétablir l'ordre. La sortie s'est effectuée sans incidents.

Une arrestation, à Paris, pour insultes à l'armée

Paris, 6 juin. — Au moment où le 5e régiment de ligne passait sur le boulevard Murat, à une heure de l'après-midi, un individu a crié : « A bas l'armée ! A bas les galonnés ! Vive la révolution sociale ! »

Cet individu a été arrêté au milieu des huées de la foule.

Le gouverneur militaire de Paris

Paris, 6 juin. — D'après le *Courrier du Soir*, que nous ne reproduisons que sous toutes réserves, il serait question, pour le poste de gouverneur militaire de Paris, en outre du général Zédé, de M. le général Faure-Biguet, commandant le 16e corps d'armée.

D'après certaines indications, ajoute le même journal, si le général Zurlinden devrait être remplacé, la nomination ne serait pas publiée avant le 14 juillet.

Un accident à la Basilique du Sacré-Cœur à Montmartre

Paris, 6 juin. — La statue en pierres du Sacré-Cœur, qui surmonte la basilique de Montmartre, est tombée sur le sol, cette nuit, à 2 heures du matin, et s'est brisée. On dit que cette chute est accidentelle, et due à l'usure du piedestal, mais, étant donné que cette statue ne date pas de 20 ans, il est donc donné de n'admettre cette version que sous réserves.

Le commandant Esterhazy

Paris, 6 juin. — M. Bertulus, juge d'instruction, a entendu, ce soir, M. Christian Esterhazy, au sujet de la plainte en escroquerie que ce dernier a déposée, il y a plusieurs mois, contre son cousin, le commandant Esterhazy.

Le bruit court qu'à la reprise de l'instruction l'extradition va être demandée au gouvernement Anglais.

Le capitaine Dreyfus

Caracas, 6 juin. — Le croiseur *Sfax*, qui doit ramener Dreyfus, a quitté la Martinique pour Cayenne.

Cayenne, 6 juin. — Le capitaine Dreyfus a accueilli la signification de l'arrêt de la Cour de cassation avec un calme parfait. Aucun changement n'a été encore apporté dans la situation du prisonnier qui ne sera pas transféré à l'Ile Royale avant mercredi, veille de son embarquement sur le *Sfax*.

Manifestations à Lyon

Lyon, 6 juin. — Des manifestations ont eu lieu, ce soir, à Lyon. Des groupes ont parcouru les principales rues de la ville poussant les cris de : Vive l'armée ! A bas Loubet ! A bas Zola !

La manifestation durait encore à minuit. La police est intervenue sur plusieurs points. Des bagarres ont eu lieu.

Le commandant Marchand

Macon, 6 juin. — Le commandant Marchand est à Macon, qu'il quittera probablement demain pour aller, croit-on, sur les bords de la mer.

Thoissey, sa ville natale, n'ayant disposé ses préparatifs de fête pour le recevoir, lui a demandé d'ajourner son arrivée jusqu'au 18 juin.

Les tirailleurs sénégalais

Toulon, 6 juin.— Le capitaine Mangin, le seul officier de la mission Marchand qui était resté à Toulon, est parti ce soir pour Paris, où il arrivera, demain matin, à 9 heures. Pendant son absence, et en attendant le retour du lieutenant Fouques, les 180 tirailleurs sénégalais sont placés sous les ordres du capitaine Costonier et du lieutenant Duck, du 4e régiment de tirailleurs sénégalais. Ces derniers partiront le 3 ou le 4 juillet pour Paris.

Les grèves du Creuzot

Montchanin-les-Mines. — Les administrateurs de la tuilerie ont refusé l'arbitrage et ils sont repartis en déclarant qu'ils fermeraient l'usine si les ouvriers ne reprenaient le travail aux anciennes conditions.

Une grève de mineurs à Montceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, 6 juin. — Trois cents mineurs du puits Sainte-Eugénie, le plus important de la concession, ont décidé la grève cette après-midi.

Ils revendiquent une augmentation de salaire, en raison de la difficulté que présente l'exploitation de ce puits.

Un incident s'est produit : un ouvrier ayant crié : vive le travail ! a été hué et assez malmené par les grévistes.

Macon, 6 juin. — La grève est générale à Montceau-les-Mines; tous les puits ont été désertés. On demande des troupes pour assurer la police.

Le retour de M. Max Régis à Alger

Alger, 6 juin. — M. Max Régis est arrivé ce soir à quatre heures, à bord du *Maréchal Bugeaud*. Une foule de plusieurs milliers de personnes a acclamé le leader anti-juif avec enthousiasme. Des mesures de police considérables avaient été prises.

Débarqué, M. Régis monte en landau, qui part au trot, entouré de gendarmes dans la direction de Sidi-Ferruch, où M. Régis doit être écroué de nouveau. Aucun incident particulier à signaler.

L'acquittement d'un rédacteur de l'« Anti-Juif, à Alger

Alger, 6 juin. — M. Antoni, rédacteur de l'*Anti-Juif*, a comparu, aujourd'hui, devant la Cour d'assises d'Alger, sous l'inculpation d'avoir : 1° le 19 août 1898 à Alger, volontairement tenté de commettre un homicide sur la personne d'un Israélite, laquelle tentative manifestée par un commencement d'exécution, a été suspendue et n'a manqué son effet, que par des circonstances indépendantes de son auteur.

2° Le même jour et dans le même lieu s'être trouvé porteur d'un révolver, arme prohibée.

Après une plaidoirie de Me Langlais qui a demandé, au jury d'Alger, d'imiter ceux de Grenoble et de la Seine, qui acquittèrent MM. Max Régis et Déroulède, le jury est revenu avec un verdict négatif sur toutes les questions

M. Antonie a été immédiatement remis en liberté,

Carrosserie A. Dispa
LUXE ET COMMERCE
90, rue Daubenton, 90, ROUBAIX.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 6 juin 1899.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — AFFAIRES DIVERSES. — Henri Lepot, dix-huit ans, journalier, rebellion et bris de clôture, quinze jours de prison. — Célina Damperon, quarante-sept ans, journalière, ivresse en récidive correctionnelle, huit jours de prison et 16 francs d'amende. — Jean Vanpemaele, quarante ans, maçon, infraction à un arrêté d'expulsion, deux mois de prison.

— Un fraudeur, Augustin Dalle, 35 ans, charpentier, à Roncq, était arrêté, le 1er juin, vers une heure de l'après midi, sur le territoire de Neuville-en-Ferrain, brouettant tranquillement deux sacs de café de contrebande, d'une valeur de trois cent quarante francs. C'est un contrebandier avéré; le Tribunal le condamne à deux mois de prison, cinq cents francs d'amende et fixe au maximum la durée de la contrainte par corps.

— Emile Bauché, 17 ans, découpeur, fraude, six jours avec sursis et 500 francs.

Tribunal civil de Lille. — *Audience du mardi 6 juin 1899.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — A PROPOS D'UN CONCOURS DE PIGEONS VOYAGEURS. — Le jugement rendu à l'audience d'hier n'est pas favorable aux prétentions de M. Haquette.

Celui-ci avait assigné M. Browaeys, président des sociétés